

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4034

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4034**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, la Communauté urbaine de Lyon a défini des programmes de rénovation urbaine en partenariat avec les communes. Ces derniers ont été contractualisés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au travers de 12 conventions territoriales et une convention habitat à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

La convention de rénovation urbaine du quartier de Parilly à Bron a été signée le 15 février 2007.

Les objectifs généraux du projet sont d'ancrer le quartier dans l'agglomération et de restructurer l'entrée nord du quartier de Parilly. Sa mise en œuvre consiste à :

- réduire l'image de grand ensemble et ouvrir le quartier au tissu urbain environnant, en redonnant un caractère urbain aux rues et espaces publics du quartier et en les reliant à leur environnement proche, en affirmant l'ouverture du quartier à la ville et à l'agglomération par la création de la médiathèque et du centre chorégraphique Pôle Pik et en confortant les fonctions économiques en place,
- diversifier l'habitat et les modes d'accès au logement, en réalisant un habitat plus adapté à la demande actuelle par la démolition d'une partie du patrimoine et la reconstruction de logements sous la forme de maisons de ville et de petits immeubles collectifs, en diversifiant les produits logements sur le site (locatif social, intermédiaire, accession) et en reconstituant les logements sociaux démolis,
- poursuivre l'embellissement du cadre de vie en renforçant et en pérennisant la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), en poursuivant le maillage avec Parilly sud, en développant les modes doux sur le secteur et en achevant le programme de protection phonique dans le cadre du projet Boutasse.

L'avenant n° 3 est l'avenant "de clôture" des engagements contractuels de la convention.

Il fixe les dates limites de demande des premiers acomptes et de demande de soldes pour l'ensemble des opérations.

Il consolide également les plans de financement et les calendriers des opérations et détermine les réaffectations de crédits ANRU au sein de la convention, dans le cadre réglementaire des avenants locaux, en cohérence avec la revue de projet de mars 2012 et le comité de pilotage de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly d'octobre 2012. Il acte également le non-redéploiement des reliquats de crédits régionaux identifiés.

Le montant de cet avenant n° 3 de clôture est estimé à 22 166 140 €, dont la répartition des financements est la suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Commune de Bron : | 1 955 939 €, |
| - Communauté urbaine de Lyon : | 4 389 848 €, |
| - Département du Rhône : | 4 453 641€, |

- Région Rhône-Alpes :	872 890 €,
- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :	2 395 324 €,
- Caisse des dépôts et consignations (CDC) :	105 000 €,
- Europe :	41 741 €,
- Etat :	150 000 €,
- ANRU :	5 204 025 €,
- autres :	2 597 732 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 relatif à la convention de rénovation urbaine du quartier de Parilly à Bron ainsi que son annexe financière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.